Réduire et trier ses déchets :
Des engagements durables simples au cabinet dentaire !

L'activité des cabinets dentaires n'est pas sans conséquence pour notre planète par l'utilisation de consommables, à usage unique ou spécifique, et la production de déchets de soins.

Quelques chiffres pour comprendre la situation : les établissements de santé produisent près de 700 000 t de déchets/an, (3,5 % de la production nationale).

Un cabinet dentaire génère lui de **5 à 10 kg/mois de déchets (DASRI)**, à comparer aux médecins généralistes (5 à 10 kg/an).

Dans le cadre d'une démarche durable au cabinet dentaire, il nous paraît important d'agir sur le ralentissement de la production des déchets globaux et sur un tri sélectif des déchets non souillés. Cela a un retentissement environnemental, mais aussi économique, sachant que nous avons des règles à respecter.

Comment agir et être efficace ?
Quels leviers pour réduire ses déchets au cabinet dentaire ?

La démarche de réduction d'impact liée à la production des déchets au cabinet dentaire s'appuie sur le **principe des 3R : réduire, réutiliser, revaloriser**. Il est

très important de se poser les questions dans le bon ordre : « le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ! »

Il est conseillé d'adopter une démarche d'amélioration progressive en débutant dès aujourd'hui par certains écogestes que nous allons proposer, après échange avec toute l'équipe du cabinet. Il est possible de vous faire accompagner par un(e) expert(e) en démarche écoresponsable dentaire.

1. Réduire ses déchets au cabinet dentaire

> **En dématérialisant** le maximum d'éléments administratifs et médicaux du cabinet (devis, fiches consentement, questionnaires médicaux…) à sauvegarder sur des disques durs et/ou *clouds* sécurisés. L'impact du numérique sur l'empreinte carbone du cabinet n'est certes pas nulle, mais synonyme d'amélioration des services pour une qualité réelle.

> En n'imprimant que les documents strictement nécessaires : en recto-verso, qualité brouillon ; préférez si besoin du papier porteur de labels environnementaux et à faible grammage (moins de 80 gr.)

> **Diminuer « l'overage »** (excédents). En chirurgie, compresses, champs, sutures et gants sont des consommables souvent préparés pour le praticien et qui finalement ne sont pas tous utilisés. Ces consommables relevant de « l'overage », c'est-à-dire sortis de leur emballage mais non utilisés au cours de l'intervention, peuvent être collectés et redistribués dans des pays aux faibles ressources par le biais d'associations. Il est possible de diminuer « l'overage » en évitant de trop anticiper l'ouverture des consommables. L'équipe du cabinet peut échanger régulièrement pour affiner et repenser des protocoles et compositions des plateaux afin d'éviter de déstériliser inutilement. Ce levier permet de conserver des actes de qualité, générant moins de déchets, mais aussi des économies pour le cabinet. Il est adaptable à la plupart de vos actes.

> **En achetant vos gants nitrile en boîtes en carton de 200 ou 300**, réduisant ainsi la quantité d'emballage.

> **En priorisant le choix de vos produits de restauration par les propriétés physiques et leur composition** (exempts de perturbateurs endocriniens, BPA…), mais aussi par leur emballage « allégé » (moins de suremballages). Demandez aux commerciaux à visualiser les emballages.

> Priorisez les revendeurs ou vépécistes qui optimisent leurs envois (stop aux grands cartons vides !)

> **Se limiter aux achats « indispensables »** sans remplir vos tiroirs par une gestion de stock (attention aux dates de péremption) !

> Choisir un pré-désinfectant instruments hyper-concentré (poudre ou liquide) limite les emballages plastiques.

> Il y a trois bonnes raisons de respecter le pourcentage de dilution du produit :

une dilution correcte selon les consignes fabricant apporte un respect des normes,

un produit très concentré (dilution 0.5 %) vous apporte 1 000 l de solution utile à utiliser en bac contre 250 l pour celui à 2 %, ce à contenant égal (bidon de 5 l),

au niveau prix du litre de solution utile (0,08 à 0,5 € le litre utile), leur étude est souvent largement à l'avantage des solutions hyper-concentrées validant une démarche durable (moins de déchets plastiques et limitation du stockage) avec un bonus économique.

> **Supprimer les gobelets en plastique** (dérivés de produits pétroliers). Autres alternatives : gobelets cartons, ou mieux utiliser des verres inox stérilisables, offrir aux patients un gobelet réutilisable (en lin français), ou supprimer le crachoir.

> **Regrouper les actes en gérant de façon durable votre agenda** (organisation différente du cabinet, anesthésie par quadrant) induit une diminution des déchets, ainsi qu'une action sur les GES* dus aux transports des patients.

2. Réutiliser en cabinet dentaire

> **Limiter les consommables jetables** en plastique principalement et intégrer au fur et à mesure selon leur praticité : canules d'aspiration, plateaux métalliques, porte-fraises, cassettes qui sont autoclavables. Troquer le godet Dappen plastique pour un gobelet en verre.

> **Blouses lavables *versus* jetables** : pour la majeure partie des actes, il est largement plus écoresponsable d'utiliser des blouses lavables et réutilisables

(de 30 à 70 fois) fabriquées en France que de jeter du polypropylène venu d'Asie qui sera incinéré.

> **Utiliser des boîtes réutilisables pour des envois au prothésiste** ou/et passer aux empreintes numériques ne générant plus de déchets de silicone et moins d'effets GES* en diminuant les transports avec le prothésiste local et certains déplacements des patients.

3. Revaloriser les déchets du cabinet dentaire

> C'est le dernier maillon, quand réduction et réutilisation ne sont pas possibles. Il convient alors de trier par les filières spécifiques et tracées (DASRI, DEEE, déchets chimiques, amalgame). Les autres déchets non souillés sont assimilés aux ordures ménagères (DAOM). À ce niveau, il est efficace d'agir en équipant votre cabinet de poubelles multi-tri pour optimiser le tri sélectif de ces déchets leur permettant d'être recyclés ou valorisés pour certains (papier, carton, plastique, verre, cartouches…). Pour les déchets organiques issus de la salle de pause, videz-les dans le composteur situé à l'extérieur de votre cabinet ou dans celui de votre commune quand il existe. L'application téléchargeable sur le site www.consignesdetri.fr/ vous permet d'adopter les bons « tri-flexes » en fonction du matériau et de votre localisation. Un calculateur de l'impact environnemental vous permet de suivre vos progrès.

>Trier les conditionnements de stérilisation

Quelle que soit la solution choisie pour la stérilisation et la mise en place de vos instruments, il est utile d'améliorer le tri.

Pour les sachets ou rouleaux de stérilisation, une fois le sachet ouvert, vous pourrez trier la partie papier et la partie plastique en les séparant dans le contenant adéquat.

Pour les feuilles de stérilisation en papier crêpe (fibres de cellulose). Deux possibilités de démarche durable : soit vous utilisez la feuille après stérilisation lors d'actes comme support de plateau (elle sert donc deux fois et est à éliminer avec les DASRI si elle est souillée), soit après ouverture des boîtes, vous la triez dans la poubelle à papier, si elle n'est pas souillée.

>Trier les emballages de produits

Les bidons et flacons en plastique sont assimilés à un déchet plastique à trier s'ils ne détiennent pas de pictogrammes dangereux (consultez votre revendeur ou la FDS du produit). En cas de pictogramme dangereux, les recommandations ADEME, bien qu'incomplètes, vous incitent pour l'instant à les traiter comme dispositifs dangereux selon les dispositions locales. Il est donc intéressant de privilégier des produits de désinfection et sanitaires à composition plus douces et sans pictogrammes, éventuellement avec Ecolabel, en gardant toujours à l'idée que vous êtes tenus d'utiliser des produits aux normes suffisantes.

Conclusion

Le principe des 3R est un moyen efficace de réduire sa production de déchets. Et si vous complétiez votre démarche écoresponsable par un 4e R ? Repenser. En effet, réduire l'empreinte écologique de ses déchets peut nécessiter de repenser certains achats et protocoles de soins, selon une démarche d'amélioration continue adaptée à toute l'équipe du cabinet. Chaque acte de soin génère des déchets solides (emballages, carpules, aiguilles, lames, gants…) liquides, organiques (résidus anatomiques). Afin d'être traités et éliminés, ils sont répartis dans une filière spécifique dédiée, justifiant l'importance d'une optimisation du tri de ces déchets afin d'en diminuer l'impact environnemental. La réduction de la quantité de déchets passe aussi par l'analyse des éléments qui contribuent à leur surproduction, sachant que plus de 50 % des déchets liés à une séquence de soins sont produits avant l'entrée du patient en salle.

La liste des leviers décrits n'est bien entendu pas exhaustive. Vous avez peut-être mis en place d'autres actions qui n'y figurent pas, comme faire don de votre matériel dentaire ou informatique à une association lors de changements, l'achat de matériels électroniques reconditionnés… Chacun de ces gestes mérite d'être salué et partagé, pour sensibiliser vos patients et, pourquoi pas, inspirer d'autres cabinets… Nous avons tous nos solutions !

Publié les 10 octobre 2021 à 08:01 : Dr Philippe Moock